

OBJET

Modification du lieu  
d'encaissement  
Régie de recettes Droits  
d'Inscriptions Ecole de  
Musique

N°9/03/16  
Service Financier

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 MARS 2016

L'an deux mil seize le 8 Mars à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVROIL, convoqué le 2 mars 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Annick MATTIGHELLO, Maire de la Commune, à la suite de la Convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS : MM. MATTIGHELLO Annick, VILTART Patrick, KACIMI Fatiha, DEVORSINE Serge à partir de 19 h 05, ASCONE Giuseppe, AUQUIERT Joëlle, EL HADANI Mustapha, PIERARD Mariam, PIERARD Léone, FONTAINE Annie, SIMON Jean-Louis, LIBIER Marie Paule, THIEMPONT Jacques, MENAGE Régine, ZAHAFI Hafida, BOUTAOUS Fabienne, VASAMULIET Hugues, DESPEGHEL Daniel, CONVENANCE Jean Luc, CORNUT Micheline, MEUNIER Richard, DURANT Sullivan

Monsieur DEVORSINE Serge a donné procuration à Monsieur VASAMULIET Hugues jusqu'à 19 h 04

Madame MERIAUX Sabine a donné procuration à Madame LIBIER Marie Paule  
Monsieur LIBERT Jean Claude a donné procuration à Monsieur ASCONE Giuseppe

Monsieur REKBI Ali a donné procuration à Madame KACIMI Fatiha

Monsieur VERWAERDE Laurent a donné procuration à Monsieur EL HADANI Mustapha  
Madame GILLOTEAU Sergine a donné procuration à Monsieur MEUNIER Richard

Absents : DUBOIS Jean Louis, CAPELLE Valérie

Formant la majorité des membres en exercice.

**SECRETAIRE DE SEANCE : VILTART PATRICK**

Lors de la séance du 16/10/1992, les membres du Conseil Municipal ont autorisé la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'inscription de l'Ecole de Musique.

L'article 2 de cette délibération prévoyait comme lieu d'encaissement la Mairie de Louvroil.

Aussi, je vous propose de bien vouloir accepter la modification de ce lieu d'encaissement à :

**Conservatoire Municipal de Musique et de Théâtre André BOQUET  
rue Robert Majois, 59720 Louvroil.**

Le Conseil Municipal,  
Oui l'exposé de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE à l'unanimité des membres présents ce nouveau lieu d'encaissement.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

Fait en séance, le 8 mars 2016  
Ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Annick MATTIGHELLO

